

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Le dix-sept décembre deux mil vingt-et-un à vingt heures, le conseil municipal sur convocation du 13 décembre 2021, s'est réuni en séance publique, à la salle Gabriel Lemesle de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire

M. Jacques DURET, Mme Frédérique DOUCHIN, M. Luc GOSSET, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Jean-Philippe PONTIS.

Absents excusés et représentés : Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN (pouvoir à M. Jean-René BINET), Mme Dominique IMBERT (pouvoir à Mme Caroline DUDOUIT) et M. Franck VIGOT (pouvoir à Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM).

I. Approbation et validation du compte-rendu du 26 novembre 2021 :

- Monsieur Jacques DURET fait remarquer que son nom ne figure pas dans la liste des membres de la commission créée spécialement pour l'attribution des locaux commerciaux à des exploitants (paragraphe IV.). Son nom sera donc ajouté à la liste des membres.

- Monsieur Patrice HÉLAINE fait remarquer que concernant le point sur l'emplacement du camion de « La Sucette chaude » abordé en questions diverses, il n'a pas souhaité savoir si ledit emplacement serait supprimé mais seulement déplacé. Par conséquent, il demande à ce que le mot « supprimé » soit remplacé par celui de « déplacé ». La remarque est prise en compte et la correction sera apportée au compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Frédérique DOUCHIN est désignée en tant que secrétaire de séance.

III. Vote des tarifs des campings et des tarifs communaux pour 2022 :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les tarifs ci-dessous proposés par la commission des finances pour 2022 :

REDEVANCES D'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS DANS LES CAMPINGS	TARIFS 2021 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2022 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2022 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<i>Redevance journalière pour adulte</i>			
Juillet - août :	4.05	3.77	4.15
Autres mois :	3.60	3.36	3.70
<i>Redevance journalière pour enfant de moins de 12 ans</i>			
Juillet - août :	3.00	2.82	3.10
Autres mois :	2.80	2.64	2.90
<i>Emplacement journalier tente ou caravane</i>			
Juillet - août :	3.50	3.27	3.60
Autres mois :	3.20	3.00	3.30
Redevance journalière branchement électricité (TVA à 20 %)	3.70	3.45	3.80
<i>Redevance journalière garage mort</i>			
Juillet - août :	17.50	16.23	17.85
Autres mois :	4.80	4.45	4.90
<i>Redevance journalière pour animaux domestiques (y compris les mobil-homes privés)</i>			
Tarif journalier :	1.65	1.55	1.70
<i>Groupes d'enfants et de jeunes (- de 18 ans) encadrés et affiliés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)</i>			

Juillet - août :	3.95	3.68	4.05
Autres mois :	3.70	3.45	3.80
Groupes d'adultes rattachés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)			
Juillet - août :	4.75	4.41	4.85
Autres mois :	4.55	4.23	4.65
Frais de dossier :	17.00	15.77	17.35
Camping-cars (Hors haute saison soit du 15/03 au 15/06 et du 15/09 au 15/11)			
Tarif pour 24h pour 4 personnes avec électricité 6 ampères :	10.50	10.91	12.00
Tarif jusqu'à 12h supplémentaires :		9.09	10.00*

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des tarifs proposés pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

*Monsieur Philippe BOUBET propose un tarif à 10,00 € contre 6,00 € soumis à l'origine par la commission des finances. Le conseil municipal, à la majorité, avec 2 voix contre (M. Jacques DURET et Mme Marion LEBRUN), valide ce tarif. -----

1) Location des mobil-homes communaux :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les tarifs ci-dessous proposés par la commission des finances pour 2022 :

MOBIL-HOMES "GRAND STANDING" jusqu'à 4 personnes	TARIFS 2021 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2022 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2022 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Basse saison (d'octobre à avril)			
À la quinzaine :	580.00	540.91	595.00
À la semaine :	300.00	281.82	310.00
À la journée :	48.00	45.45	50.00
Moyenne saison (mai, juin et septembre)			
À la quinzaine :	700.00	650.00	715.00
À la semaine :	368.00	340.91	375.00
À la journée :	69.00	63.64	70.00
Haute saison (du 1^{er} juillet au 31 août)			
À la quinzaine :	830.00	772.73	850.00
À la semaine :	455.00	427.27	470.00
À la journée :	95.00	88.18	97.00
Par personne et par jour au-delà de 4 occupants			
Basse et moyenne saison :	7.30	6.77	7.45
Haute saison :	8.80	8.18	9.00

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des tarifs proposés pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

2) Location des parcelles pour mobil-homes privés :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les tarifs ci-dessous proposés par la commission des finances pour 2022 :

	TARIFS 2021 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2022 HT (TVA à 10 %) V PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2022 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Redevance annuelle forfaitaire :	1 220.00	1 164.55	1281.00
Prix au mètre carré :	7.10	6.82	7.50

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

3) Aire de camping-cars Le Sud :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le tarif ci-dessous proposé par la commission des finances pour 2022 :

	TARIFS 2021 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2022 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2022 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Tarif à la nuitée, pour occupation d'une durée de 24h :	10.00	9.09	10.00

Le conseil municipal valide à l'unanimité le tarif proposé pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

4) Location de la salle du Sud :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les tarifs ci-dessous proposés par la commission des finances pour l'année 2022 :

	TARIFS 2021 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2022 HT (TVA à 10) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2022 TTC PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Habitants de la commune			
Un repas (le midi) :	137.00	116.67	140.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	190.00	162.50	195.00
Habitants hors commune			
Un repas (le midi) :	181.00	154.17	185.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	263.00	225.00	270.00
Majoration pour chauffage			
Par jour (le midi) :	93.00	100.00	120.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	140.00	150.00	180.00
Associations			
Associations hautaises (sans chauffage) :	1 location gratuite par an		
Associations (sans chauffage) :	95.00	83.33	100.00
Activités associatives régulières (associations hautaises) :	mise à disposition gratuite sous réserve de disponibilité de la salle		
Majoration pour chauffage			
Par jour :	93.00	100.00	120.00

Week-ends et jours fériés :	140.00	150.00	180.00
Location pour ateliers divers			
Journée (sans chauffage) :	32.00	29.17	35.00
Majoration pour chauffage :	47.00	50.00	60.00
Vin d'honneur			
Vin d'honneur (sans chauffage) :	60.00	54.17	65.00
Majoration pour chauffage :	42.00	50.00	60.00
Arrhes de réservation de la salle :	30 % du prix TTC de la location		
Dépôt de garantie :	206.00	183.33	220.00
Location de la vaisselle			
Un couvert = 3 verres, assiettes, couverts + nombre de plats nécessaires pour le service :	0.85	0.75	0.90
Location de coupes à champagne pour vin d'honneur (la douzaine) :	2.10	1.79	2.15
Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante			
Assiette :	2.90	2.50	3.00
Verre :	0.95	0.83	1.00
Coupe à champagne :	2.10	1.79	2.15
Tasse :	1.55	1.33	1.60
Forfait ménage			
Forfait ménage :	51.50	75.00	90.00

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des tarifs proposés pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

A. Tarifs communaux pour 2022 :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les tarifs ci-dessous proposés par la commission des finances pour 2022 :

1) Location de la salle polyvalente :

	TARIFS 2021 VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2022 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Habitants de la commune		
Un repas	90.00	92.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	143.00	146.00
Habitants hors commune		
Un repas	132.00	135.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	181.00	185.00
Associations		
Associations hautaises (sans chauffage) :	1 location gratuite par an	
Associations (sans chauffage) :	58.00	60.00
Activités associatives régulières (associations hautaises) :	mise à disposition gratuite sous réserve de disponibilité de la salle	
Location pour ateliers divers		

Journée sans chauffage	31.00	40.00
Majoration pour chauffage	37.50	50.00
Vin d'honneur		
Vin d'honneur	52.00	55.00
Majoration pour chauffage		
Par demi-journée ou journée	37.50	50.00
Par week-ends et jour fériés :	62.00	100.00
Arrhes de réservation de la salle :	30 % du prix de de la location	
Dépôt de garantie :	206.00	220.00
Forfait ménage		
Forfait ménage :	52.00	60.00

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ensemble des tarifs proposés pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

2) **Tarifs communaux divers :**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les tarifs ci-dessous proposés par la commission des finances pour 2022 :

Tarifs communaux	Tarifs 2021 VOTÉS PAR LE CM	Tarifs 2022 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Droits de voirie : au m² et par jour pour les commerçants ambulants		
Terrasse et commerçant ambulant installé pour un mois :	0.50	0.50
Commerçant ambulant (par demi-journée) :	15.00	15.00
Concessions dans les cimetières		
Concession de caveau 50 ans :	220.00	220.00
Concession de caveau 30 ans :	170.00	170.00
Concession de caverne 50 ans :	170.00	170.00
Concession de caverne 30 ans :	110.00	110.00
Caveaux et urnes funéraires		
Caveau 3 places :	1.930,00	1.930,00
Caveau 2 places :	1.600,00	1.600,00
Caverne :	300.00	300.00
Bâtiment d'hivernage		
Au mètre carré par année :	21.00	21.00
Tarifs divers		
- Blé empoisonné - prix au kg (sachet de 500 g)	0.50	0.50
- Photocopie :	0.20	0.20
Location de la grosse remorque communale		
- A la journée :	41.50	41.50
- A la demi-journée :	20.60	20.60
Location de la petite remorque communale		
- A la journée :	22.70	22.70
- A la demi-journée :	11.40	11.40
Droits d'emplacement des forains à la journée + électricité coût réel		
Petits manèges :	29.00	35.00
Grands manèges :	51.50	55.00
Stands (au mètre linéaire) :	5.50	6.00
Petits cirques et cirques à un mât	46.50	50.00

Cirques à deux mâts	77.50	85.00
Manèges et stands présents au-delà de 5 jours consécutifs (tarif à la semaine) + électricité et eau coût réel		
« Formule 1 », « Le Malibu », « Sucette Chaude », « Loc'vélos »	65.00	65.00
Paillottes	65.00	80.00
Tarifs de redevances assainissement		
Taxe forfaitaire nouveau branchement :	1 755,00	1850.00
Redevance annuelle de branchement :	77.50	85.00
Redevance de branchement supplémentaire :	77.50	85.00
Prix au mètre cube rejeté :	1.35	1.70
Jardins communaux pour l'année		
Tarif au m ² :	0.20	0.25

Le conseil municipal, avec une abstention (Mme Marion LEBRUN), valide à la majorité l'ensemble des tarifs proposés pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

IV. Versement des subventions aux associations sportives et culturelles :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du transfert des compétences « Sports » et « Culture » au profit de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, la commune ne peut pas émettre en faveur des associations sportives et culturelles hautaises (ANH, Centre équestre, Tennis club Baie de Sienne, FC Sienne et Bibliothèque pour tous) des bons d'activités et de réduction pour l'accès des jeunes aux activités desdites associations.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations susnommées les sommes correspondant aux factures de bons au titre des adhésions 2021 dans le cadre de sa politique de développement de la pratique sportive.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour attribuer comme suit les sommes au titre des adhésions 2021 et les inscrire au compte C/ 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » :

- ANH : 120,00 € ;
- Centre équestre : 201,00 € ;
- Tennis club Baie de Sienne : 170,00 € ;
- FC Sienne : 130,00 € ;
- Bibliothèque pour tous : 10,00 €.

V. Informations municipales :

- Dispositif de soutien au profit des campings :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du 10 décembre 2021 du Ministère chargé des comptes publics informant du versement au profit de la commune d'une dotation exceptionnelle de 33 724 euros au titre des pertes subies en 2020 par les campings durant la crise sanitaire.

VI. Questions diverses :

- Décision modificative n° 5-2021 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget principal pour abonder des lignes insuffisamment pourvues en crédits avant la clôture de l'exercice comptable 2021. Ces mouvements de crédits se présentent comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses :

➔ Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) – Compte C/ 673 : - 16 930,00 €
Total des prélèvements sur le chapitre : 16 930,00 €

Section de fonctionnement – Dépenses :

➔ Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) – Compte C/ 6518 : + 1 320,00 €

➔ Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) – Compte C/ 6531 : + 6 150,00 €

➔ Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) – Compte C/ 6534 : + 8 380,00 €

➔ Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) – Compte C/ 6574 : + 1 080,00 €

Total des virements sur le chapitre : 16 930,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et autorise le maire à prendre la décision modificative budgétaire telle que présentée.

- Vente d'un mobil-home communal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne est intéressée pour faire l'acquisition d'un ancien mobil-home communal au prix de 1 800,00 € TTC et propose par conséquent de valider ce prix de

vente.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre de prix ainsi proposée et autorise le maire à procéder à la cession dudit mobil-home.

- Vote du tarif électricité pour le remboursement des frais de fonctionnement des parcelles communales pour mobil-homes privés dans les campings :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter le tarif au KWh d'électricité consommé par les propriétaires de mobil-homes privés dans les campings « Les Garennes » et « Le Sud » afin que la redevance correspondante puisse être appelée au titre de l'année 2020. De manière générale, ce tarif est celui appliqué par EDF sur l'ensemble des consommations d'une année. Pour 2020, celui-ci est de 0,19 € TTC / KWh.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce tarif pour mise en application.

- Versement d'une subvention exceptionnelle suite au défilé militaire de juillet 2021 :

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du passage et l'arrêt de véhicules américains dans la commune le 23 juillet 2021, une subvention avait été sollicitée par l'association 39 ITD, organisatrice de l'évènement. Il propose d'attribuer la somme de 200 € à ladite association.

Le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre (Mme Marion LEBRUN) et deux abstentions (M. Philippe BOUBET et Mme Caroline DUDOUIT) donne son accord pour le versement de cette subvention.

- Questions de M. Philippe BOUBET :

1. Coffrage Avenue de l'Aumesle : M. BOUBET s'interroge sur la raison de la réalisation d'un coffrage après les travaux d'enfouissement de réseaux en sortie de bourg en direction de la plage. M. Jacques DURET répond que ce coffrage est nécessaire pour soutenir le talus et éviter que celui-ci ne s'affaisse.

2. Nappe d'eau Chemin des Claquets : M. BOUBET fait part d'une nappe d'eau qui déborde dans le chemin des Claquets. Monsieur DURET explique qu'il s'agit de l'écoulement des eaux pluviales non absorbée par la nappe phréatique.

- Question de Mme Marion LEBRUN :

Mme Marion LEBRUN fait remarquer que plusieurs illuminations de Noël ne fonctionnent pas dans le bourg. Monsieur le Maire répond à ce sujet qu'un inventaire des motifs à remplacer a été fait et qu'il est prévu de faire l'acquisition de nouveaux dispositifs en 2022.

Séance levée à 21 h 45.